



Vous avez le droit à des soins aux personnes âgées sûrs et de qualité



La nouvelle loi sur les soins aux personnes âgées donne la priorité à leurs droits. Elle comprend un Énoncé des droits pour celles-ci. Ces changements sont entrés en vigueur le 1^{er} novembre 2025.

En tant que personne âgée, l'Énoncé des droits vous met au cœur des soins que vous recevez. Il inclut un droit au respect de votre culture et de votre identité et au maintien d'un lien avec votre communauté.

Vous avez le droit de vous sentir en sécurité et respecté, et d'être traité avec dignité et respect par les personnes qui s'occupent de vous.

Y figure également un droit d'accès à des services de soins aux personnes âgées financés qui :

- accordent de la valeur à votre identité, à votre culture et à vos expériences passées et en tiennent compte ;
- respectent votre expérience, notamment les éventuels traumatismes que vous avez subis ;
- sont accessibles et répondent à vos besoins ;
- sont exempts de violences, de mauvais traitements et d'actes de négligence.



Pour en savoir plus,
consultez l'Énoncé des
droits sur notre site Web.

Comment faire en sorte que vos droits soient respectés ?

Votre prestataire est tenu de comprendre et de respecter cet Énoncé des droits. Dans le cas contraire, vous pouvez lui faire part de vos inquiétudes ou déposer une réclamation auprès de lui car c'est souvent le moyen le plus facile et le plus rapide de les résoudre.

Vous pouvez formuler toute inquiétude ou réclamation au Commissaire en charge :



En appelant le **1800 951 822** du lundi au vendredi de 9 h à 17 h.



Par la poste à l'adresse Aged Care Quality and Safety Commission, GPO Box 9819 dans la capitale de votre État ou Territoire.



En ligne sur www.agedcarequality.gov.au



info@agedcarequality.gov.au

Si vous avez besoin des services d'un interprète, contactez-nous au **1800 951 822** et nous les organiserons pour vous. Vous pouvez également appeler le service de traduction et d'interprétation ([TIS](#)) [Translating and Interpreting Service](#) au **131 450** et lui demander de nous appeler pour vous.

Si vous avez besoin d'aide pour déposer une réclamation ou trouver des informations, contactez l'OPAN (Older Persons Advocacy Network ou Réseau de défense des droits des personnes âgées) pour une aide gratuite, indépendante et confidentielle. Appelez la ligne téléphonique de défense des droits des usagers de soins aux personnes âgées (Aged Care Advocacy Line) au **1800 700 600**.